

Appel d'offre pour la campagne de prospection des gisements mouliers Est Cotentin 2021

Objet de la consultation

→ Prospection des gisements mouliers de l'Est Cotentin

Organisme responsable du dossier de consultation et contact

→ Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

Date de la publication : 16 février 2021

Date de la remise des offres : 2 mars 2021

Contacts

contact@comite-peches-normandie.fr
maxime.le-grill@comite-peches-normandie.fr
catherine.paul@comite-peches-normandie.fr

I. Contexte de la demande

1. Préambule

La prospection des gisements mouliers de l'Est Cotentin permet d'évaluer l'étendue des gisements de moules, l'importance du recrutement ainsi que les rendements (% de moules dont la taille est supérieur à 4 cm). L'ensemble de ces informations permet de donner un avis général sur « l'état » des gisements dans la perspective de leur exploitation.

En concertation avec IFREMER, nous reconduisons une prospection moules sur les gisements mouliers de l'Est-Cotentin en 2021. Elle se déroulera sur 4 jours entre la mi-mars et la fin avril.

2. Objet de la consultation

Pour mener à bien la campagne de prospection, le CRPMEM de Normandie doit faire appel à un armement capable de réaliser la mission décrite dans le présent appel d'offre.

II. Les travaux demandés

1. Détail des travaux demandés.

Le navire devra effectuer des traits de quelques minutes, selon un plan de prospection fourni par le CRPMEM de Normandie (exemple figure 1) et selon les consignes données par le chargé de mission responsable de l'opération.

Des échantillons de moules seront mesurés à chaque trait par le personnel embarqué (salariés du CRPMEM et élèves d'Intechmer et du lycée maritime de Cherbourg), afin de définir la proportion de moules juvéniles et le rendement en moules de taille commerciale.

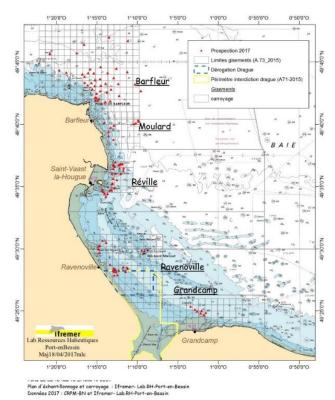


Figure 1 : Exemple de plan d'échantillonnage fourni par l'Ifremer

2. Calendrier de réalisation

Les gisements prospectés pour l'année 2021 seront : Barfleur, Moulard, Réville, La Dent ; Ravenoville et Grandcamp.

La prospection est prévue sur 4 jours mais le navire devra être disponible sur une plus longue période en fonction des reports liés aux aléas météorologiques. Ces reports sont faits avec le strict accord du CRPMEM de Normandie. Les 4 jours d'affrètements sont facturables par l'armement selon la délibération n°2018/F-32 ci-jointe.

La prospection devra être réalisée entre mi-mars et fin avril 2021.

3. Obligations des soumissionnaires et exigences

Le contenu de la réponse contiendra à minima : une présentation de l'entreprise et une proposition technique suivant le modèle de retour de candidature en annexe.

Le prestataire retenu s'engage à mener à bien sa mission conformément aux règles de l'art et en veillant au respect des principes suivants :

- La sécurité des personnes avant tout.
- Le prestataire devra être à jour de ces documents administratifs.

Le navire qui réalisera cette prospection doit obligatoirement être capable d'embarquer 6 personnes en sus de son équipage (étudiants et permanents du CRPMEM).

III. Règlement de consultation

1. Délai d'attribution du marché

L'attribution du marché sera réalisée avant le 12 mars 2021. La période de réalisation des travaux d'études court sur 2 mois, à compter de l'attribution du marché.

2. Modalités de réponse à la consultation

La transmission de la proposition devra être faite avant le mardi 02 mars 2021, soit par courrier à l'adresse suivante :

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie

9 quai Lawton Collins 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Soit par Email:

contact@comite-peches-normandie.fr

Pour les questions techniques veuillez contacter :

- <u>maxime.le-grill@comite-peches-normandie.fr</u>
- catherine.paul@comite-peches-normandie.fr

3. Garantie de financement des opérations

L'exécution du présent appel d'offre ne sera effective qu'au regard de la validation du projet par le Président de la commission moule Est Cotentin et le Directeur du CRPMEM de Normandie.

4. Modalités de sélection

Le CRPM est le pouvoir adjudicateur : c'est lui qui sélectionne le candidat en fonction des offres reçues et de la grille de classement ci-après et ce dans le cas d'un marché de procédure adapté (MAPA)

Les critères de sélection pour le choix des candidats :

Points pour l'évaluation des Propositions techniques			
Critères	Coefficient		
Capacité technique et réglementaire à accueillir 6 personnes en plus de	Critère éliminatoire si		
l'équipage	pas conforme		
Titulaire des droits de pêche à la moule sur le secteur	4		
Espace disponible de travail à bord, présence de commodités	3		
Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures,	1 point par campagne		
toutes espèces confondues.	prouvée		
Expérience professionnelle déjà acquise sur des prospections antérieures,	1 point par campagne		
toutes espèces confondues, avec une organisation professionnelle	prouvée		
Pratique et expérience professionnelle sur les zones à prospecter	8		
Pratique et expérience professionnelle de la pêche à la drague	4		
Pratique et expérience professionnelle de la pêche à la drague à moule	4		
Logiciel de navigation adapté aux échange standard de données de cartographie	4		
Insertion dans le planning prévisionnel	Critère éliminatoire si		
	pas conforme		
TOTAL			

La sélection des offres sera réalisée par le CRPM Normandie. L'organe de décision, composé du Président et du Directeur, approuvera le choix du prestataire.

4. Modalités de règlement

La somme due au titre de la rémunération sera réglée sur présentation de la facture.

5. Décision en cas de consultation infructueuse

Si pour des raisons liées aux candidatures ou au contenu financier ou technique des offres, l'appel à concurrence s'avérait infructueux en l'état, le CRPM pourrait proposer de négocier de gré à gré avec un ou des candidats afin d'envisager l'élaboration d'une offre recevable.

Annexe 1 : Modèle de présentation entreprise

Dossier de présentation de candidature pour la campagne moules Est Cotentin 2020

1) Présentation de l'entreprise	
Nom de l'armement :	
Port d'attache :	
Nom de l'armateur :	
Nom du patron :	
Effectif:	
	de l'équipage, expérience sur la prospection des s, métiers pratiqués, caractéristiques du navire, ort d'attache):
2) Récapitulatif tarifaire en fonction de la	délibération CRPMEM de Normandie
Montant de la prestation :	€ (prix pour l'ensemble de la campagne)
3) Pièces à fournir	
5, 1 10003 a 10011111	
 Permis de navigation 	
 Licence de pêche communautaire 	<u> </u>
	Date :
	Signature :

Annexe 2 : Délibération n° 2018/F-32 Tarifs d'affrètement des navires de pêche professionnelle

Le tarif d'affrètement du navire sera basé sur la grille tarifaire du CRPMEM de Normandie cidessous :

Longueur du NAVIRE	TARIF selon durée d'affrètement			
Pour une sortie jusqu'à 12 heures d'affrètement				
< 8 mètres	1.200 €			
De 8 à 10 mètres	1.500 €			
De 10 à 12mètres	2 000 €			
De 12 à 16 mètres	2 500 €			
De 16 mètres à 20 mètres	3 000 €			
De 20 à 25 mètres	3 500 €			
Pour une sortie de 12 heures 01 à 16 heures d'affrètement				
< 8 mètres	1.500 €			
De 8 à 10 mètres	2.000 €			
De 10 à 12 mètres	2 600 €			
De 12 à 16 mètres	3 200 €			
De 16 mètres à 20 mètres	4 000 €			
De 20 à 25 mètres	4 500 €			
Pour une sortie de 16 heures 01 à 24 heures d'affrètement				
< 8 mètres	2.200 €			
De 8 à 10 mètres	2.700 €			
De 10 à 12 mètres	3 600 €			
De 12 à 16 mètres	4 100 €			
De 16 mètres à 20 mètres	4 600 €			
De 20 à 25 mètres	6 000 €			

De plus, une indemnisation forfaitaire pour le gréement du matériel, la fabrication des dents ainsi que le dégréement sera calculée à l'heure suivant la grille tarifaire du CRPMEM de Normandie ci-dessous :

Longueur du NAVIRE	TARIF selon durée d'affrètement	
<10 mètres	200 €/h	
De 10 à 12 mètres	250 €/ h	
De 12 à 16 mètres	300 €/ h	
De 16 mètres à 20 mètres	375 €/ h	
De 20 à 25 mètres	435 € / h	

Le CRPMEM de Normandie règlera sous 6 semaines le paiement sur présentation de la facture de l'armateur.